

Date de la convocation : 16/06/2022

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux Juin à dix-huit heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Valérie VANPEVENAGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mr BOURDON J. – Mr LANDUYT N. – Mr ZANCZAK P.
Mme DECLEIN C. - Mme DELABIE ML. - Mme FLORENCHIE MC.
Mme VANPEVENAGE V. – Mme LAMBERT F. – Mme COLLE C
Mr DEFRESNE X – Mme DEVANNEAUX H - Mr JOLIVET B

MEMBRE ABSENT (excusé) : Mr BERNARD T

POUVOIR : Mme BARBOSA I à Mme VANPEVENAGE V

Début de séance : 18h00 – Fin de séance : 20h10

Mme DEVANNEAUX Henriette a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'une secrétaire de séance
- Approbation du Conseil Municipal du 30/03/2022
- Délibération pour demande de subventions (Eclairage public et C3)
- Délibération pour le Paylib (Bulletin Municipal et la SMF)
- Délibération pour vente de bois et replantation
- Nomination d'un DPO (Délégué à la Protection des Données)
- Démission d'un Conseiller municipal pour raison professionnelle
- Renouvellement du contrat d'Emilie Poncelet
- Bilan CAF

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour la « mise en place d'un Marché de Noël » et de retirer à l'ordre du jour la démission d'un Conseiller municipal.

Approbation du dernier compte rendu après lecture faite du Conseil municipal du 30 mars 2022

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTIONS (Eclairage public et C3)

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les dossiers de demandes de subventions n'étaient pas complets et de ce fait non recevables. En effet, il manquait les délibérations.

C3 : une délibération est à prendre pour autoriser Madame Le Maire à engager des travaux de réfection de la voirie. Une commission travaux sera organisée en Septembre pour faire un point technique avec la société EUROVIA et nous leur demanderons une proposition alternative (enrobés à chaud) dans l'attente d'engager de plus gros travaux sur cette voirie.

Eclairage public : Une délibération est à prendre pour autoriser Mme Le Maire à engager des travaux de remplacement pour 15 candélabres avec la Sté SICAE, pour un montant de 8 732.95 €

Nous réitérerons nos demandes de subvention pour 2023

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité.

DELIBERATION POUR LE PAYLIB

Madame le Maire indique aux Conseillers municipaux que le règlement des encarts publicitaires des sponsors pour le bulletin municipal et la location de la Salle Multifonctions, peut se faire par internet via Paylib
Madame le Maire demande l'autorisation de la mise en place du Paylib.

Le conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité.

DELIBERATION POUR VENTE ET REPLANTATION DES BOIS

Madame le Maire indique qu'une seule entreprise a répondu sur 3 contactées.

La vente (peupliers et bois dur) avoisinerait un total d'environ 36 000 €, avec un coût de replantation d'environ 10 270 €

Madame le Maire demande l'autorisation pour la vente et la replantation.

Une campagne d'affouage a été proposée et sera menée par Jérôme Guey, Nicolas Landuyt, Xavier Defresne et Hervé Flament, elle débutera début Octobre 2022 pour se terminer fin Mars 2023.

Le prix proposé et arrêté est de 3.00 € le stère.

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité.

DELIBERATION POUR MARCHÉ DE NOËL

Madame le Maire indique aux Conseillers municipaux que cette année, la commune organisera un marché de Noël le 11 décembre 2022 piloté par la commission des fêtes et propose un prix au mètre qui serait de :

3.00 € pour les particuliers

5.00 € pour les professionnels

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité

DELIBERATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MME EMILIE PONCELET

Madame le Maire demande l'autorisation de renouveler le contrat de Madame Emilie PONCELET en tant qu'agent d'animation pour les besoins du service.

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux que le contrat PEC de Monsieur Benjamin FRANÇOIS passera en CDD à partir du mois d'Octobre 2022, et que le CDD de Mme Laura KIELOCK se terminera le 31/07/2022

NOMINATION D'UN DPO (Délégué à la Protection des Données)

Madame le Maire explique aux Conseillers municipaux que la commune est équipée d'un nouveau serveur informatique et qu'il faut nommer un DPO.

Les missions principales du délégué à la protection des données :

- Il pilote la mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données (RGPD) pour le compte de la collectivité
- Il informe, conseille les services et les agents sur l'application de ce règlement et en contrôle le respect.
- Il vérifie l'exécution des analyses d'impact relatives à la protection des données et est l'interlocuteur de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) au sein de la collectivité ou de l'établissement public avec laquelle il est chargé de coopérer.

Madame le Maire propose de nommer Monsieur Philippe ZANCZAK ;

Le Conseil municipal vote et accepte, à l'unanimité.

BILAN CAF

Madame le Maire indique aux Conseillers municipaux que l'effectif Périscolaire/Cantine pour 2021/2022 est de 53 enfants contre 52 en 2020/2021.

Concernant les frais de fonctionnement, il faut noter :

- Année 2020 :
 - Dépenses : 101 747,31 €
 - Recettes : 43 691,81 €

Reste à charge pour la commune : 58 055,50 € (15.50 €/Enfant et par jour) moyenne 26

- Année 2021 :
 - Dépenses : 106 185,00 €
 - Recettes : 74 191,00 €

Reste à charge pour la commune : 31 994,00 € (8.22 €/Enfant et par jour) moyenne 27

La différence s'explique sur le fait qu'en 2020 (année COVID), il y a eu beaucoup moins de recettes (fermeture de classes) et nous avons maintenu les salaires à 100 % et avons eu plus de charges (masques, gel hydro alcoolique, désinfection).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ZANCZAK informe le Conseil municipal qu'il a reçu 2 dossiers d'association pour des demandes de subventions.

- Mélicocq GYM
- Coopérative Scolaire

Le Conseil municipal VOTE et ACCEPTE à l'unanimité la subvention de 170 € pour Mélicocq Gym et vote CONTRE à l'unanimité pour la Coopérative Scolaire, la Mairie étant omniprésente quant aux besoins des écoles, et ont jugé que la coopérative n'était pas éligible.

Monsieur ZANCZAK informe le Conseil municipal qu'il y a des réparations à effectuer à l'école (vacances scolaires) et qu'il a contacté Mr Brassard pour les réparations de l'Eglise.

Monsieur BERTRAND informe avoir assisté à une réunion avec SEZEO et que SEZEO doit installer une borne d'ici la fin de l'année.

Madame COLLÉ propose d'ouvrir la bibliothèque aux adultes le vendredi de 16 h à 18 h à partir de Septembre.

Monsieur LANDUYT informe qu'il faut faire rentrer du fuel pour aller jusqu'au mois de Décembre.

3 Devis ont été demandés et c'est l'entreprise Max Guerdin qui a été retenue étant le moins cher : 1.34 €/ litre.

La commune va regarder les aides dont elle pourrait bénéficier pour changer le mode de chauffage. Le fuel devenant très cher.

La commune est toujours dans l'attente de subvention pour l'entretien des fossés.

En attendant, un devis a été établi pour l'entretien de tous les fossés qui s'élève à 11 280.00 € TTC.

Une étude par zone va être établie pour qu'un entretien soit fait de façon plus régulière.

Madame LAMBERT a eu un contact avec une personne qui propose à la commune d'installer sur la place du village un distributeur à pizzas.

Cette personne propose de prendre en charge l'électricité et de payer un loyer entre 50 € et 200 €.

La commune va étudier cette proposition sachant qu'il faudra faire installer un compteur individuel pour l'électricité.